

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL~2023~ 32**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 16
- absents 2

Du mardi 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le 11 avril, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Demande d'attribution d'une subvention à l'association « Judo Club Bourbonnais » au titre de l'année 2023

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 07 avril 2023

Procurations : Catherine THIVET À Emilie BEAU, Damien CORNU À André NOIROT

Étaient absents excusés : Catherine THIVET, Damien CORNU

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et son décret d'application du 16 août 1901,

VU les articles 9-1 et suivants de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU l'étude des dossiers des demandes de subvention lors de la Commission Municipale « Affaires Culturelles » du lundi 13 février 2023,

VU le Budget Primitif Principal de l'exercice en cours,

CONSIDÉRANT que la Commune de Bourbonne les Bains apporte un soutien financier aux associations de secteurs divers,

Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, propose à l'assemblée d'attribuer une subvention à l'association « Judo Club Bourbonnais » d'un montant de 2 000.00 €.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 052-215200403-20230411-DEL2023_32-DE

Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir :

- Octroyer la subvention communale à l'association « Judo Club Bourbonnais » d'un montant de 2 000.00 €,
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif Principal 2023.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Madame Aurélie LAVILLE ne prend pas part au vote), décide :

- D'octroyer la subvention communale à l'association « Judo Club Bourbonnais » d'un montant de 2 000.00 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif Principal 2023.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 12 avril 2023

Le Maire,



Monsieur André NOIROT

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER